



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, BURGNIARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – FAVRE Daniel, RASSAT Laurence, LANOVAZ Catherine, PIGNIER Florence

Procurations :

M. DALHEIMER Philipp a reçu procuration de M. FAVRE Daniel

M. GAULTIER Erwan a reçu procuration de Mme RASSAT Laurence

Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de Mme LANOVAZ Catherine

Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme PIGNIER Florence

Secrétaire de séance : Madame GRANTCOLA Lorena

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pour : 21

Contre : /

Abstention : 6

7.3. REALISATION D'UN EMPRUNT A LONG TERME D'UN MONTANT TOTAL DE 2 680 000 € POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON COMMUNALE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2025 portant adoption du budget primitif 2026,

Vu la délibération du 29 juin 2026 portant adoption du budget supplémentaire,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 17 juin 2026,

Considérant la nécessité de procéder à la souscription d'emprunts pour financer les travaux de la maison communale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un emprunt dont les caractéristiques respectent les conditions suivantes :

PRET LONG TERME

Montant : 2 680 000 €

Durée d'amortissement : 15 ans

Amortissement : constant

Taux : LIVRET A + MARGE FIXE DE 1.13%

Frais de dossier : 0.06% du montant emprunté payables à la signature du contrat :

Remboursement : Trimestrialités

Charte Gissler : 1A

Pénalités de remboursement anticipé sur Capital Restant Dû : Pénalité de 4% du montant remboursé par anticipation. En cas de passage à taux fixe selon les modalités ci-dessous, le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Option de passage à taux fixe : Possible à chaque date d'échéance, sur la durée résiduelle, sans indemnité, type d'amortissement inchangé. Délai de préavis : minimum 25 jours ouvrés avant la date d'échéance concernée.

VALIDE ce prêt.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires afférents à cet emprunt

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER



30 JUIN 2026

30 JUIN 2026

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER



La secrétaire de séance – Lorena GRANTCOLA

